



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le

**03 AVR. 2017**

*Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Évaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

Monsieur le Préfet du Gard

**Réf. Chr :**

Nos réf. : 2017-004915

Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER

Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard  
Service Environnement et Forêt  
89, rue Wéber - CS52002  
30907 NÎMES cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

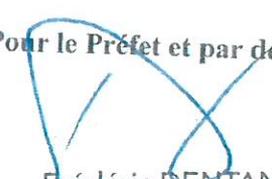
**projet de demande d'autorisation et de révision du captage des Mugues  
sur la commune de Lédénon (30)  
déposé par la commune de Lédénon.**

Par courrier reçu le **02 février 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Demande d'autorisation et de révision du captage des Mugues sur la commune de Lédénon (30) déposé par la commune de Lédénon.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**

  
Frédéric DENTAND  
Directeur Adjoint DEC